

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREIGNAC
SEANCE DU 25 JUIN 2018

Le 25 juin 2018, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 10 + 2 procurations

Etaient présents : COIGNAC Gérard, LAGEDAMON Jean-Louis, CHAUMEIL Eléonore, CHABRILLANGES Maurice, SENOUSSAOUI Bernard, SAVIGNAC Sylvie, ROME Hélène, COUTURAS Alain, LE BOT Patrick, PLAZANET Jean-Paul.

Absent(s) : MOULU Josette (excusée), PEYRAUD Michèle (excusée pouvoir à Patrick LE BOT), VERGNE Frédéric, PAROT Carine, MONTANT Christine (excusée pouvoir à Sylvie SAVIGNAC)

Mme Eléonore CHAUMEIL a été élu(e) secrétaire de séance.

125062018 - Tirage au sort des listes préparatoires du jury d'assises 2019

Vu la loi 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée

Vu la circulaire 79.94 de M le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979

Vu le code de procédure pénale

Vu l'arrêté en date du 13 avril 2018 fixant le nombre de jurés et leur répartition par commune

Considérant que le Maire de TREIGNAC doit organiser le tirage au sort de 6 personnes sur les listes électorales des communes regroupées suivantes : Treignac – Affieux - Soudaine Lavinadière – Peyrissac – Rilhac Treignac – Veix en présence des Maires de ces communes ou de leur représentant

Après tirage, la liste préparatoire aux jurys d'assises est la suivante :

CIVILITE	NOM	Prénom	NOM D'USAGE	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	DEPT DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
Mme	VAYSSE	Marcelle	NICAUD	07/01/1936	Chamberet	19	Vicillebard	19260	RILHAC-TREIGNAC
Mr	SAUTREAU	Jean-Pierre		26/04/1947	CAHORS	46	17 Vergnas	19370	SOUDAINE-LAVINADIERE
Mr	D'AMBROSIO	Romain		26/09/1993	TULLE	19	Allogne	19260	VEIX
Mr	BEUGIN	Philippe		13/08/1965	LILLE	59	42 Avenue du 11 Novembre	19260	TREIGNAC
Mr	DESHORS	Thierry		05/06/1966	AFFIEUX	19	5 Marcilloux	19260	AFFIEUX
Mr	BALES	François		06/02/1954	VILLARD BONNOT	38	9 Rue Soulanche	19260	TREIGNAC

225062018 - Rapport annuel du délégataire 2017 – service assainissement

Vu l'Article L1411-3 prévoyant que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Vu le rapport annuel du service d'assainissement établi et présenté par Suez pour l'année 2017

Considérant que la réglementation impose, dès communication de ce rapport, que son examen soit mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

L'assemblée

- prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire Suez pour la gestion du service d'assainissement dont les éléments essentiels de l'année ont été :
 - sur le réseau de collecte (curage de 920 mètres de réseau Rue Edmond Michelet, Rue de la Borde et secteur de la plage et de 157 avaloirs)
 - sur les postes de relèvement (renouvellement de la pompe et des clapets au PR de la Pétanque, des 2 pompes et des barres de guidage au PR de la Plage, des poires de niveau au PR Brasserie)
 - sur la station d'épuration (100% de conformité des rejets de la station - La charge reçue à la station est de 23% de sa capacité nominale - Le taux de dilution des effluents (162.5mg/l DB5) est lié aux apports d'eaux claires parasites et aux fortes précipitations -Non-conformité en cuivre sur les boues due à la corrosivité de l'eau potable sur les installations sanitaires en cuivre)
 - perspectives pour l'année 2018
- formule les demandes suivantes auprès du délégataire SUEZ :
 - disposer de la liste des avaloirs curés chaque année
 - réalisation des travaux Rue Léon Dessal et Avenue bel Air avant le quatrième trimestre 2018.

325062018 - Rapport annuel sur le service de l'eau 2017

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, pour l'exercice 2017 donnant des éléments sur l'activité de ce service.

L'assemblée délibérante prend acte du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de TREIGNAC sur l'année 2017.

Suite à une demande formulée par l'assemblée, la fontaine de la Place de la République sera remise en fonctionnement pour la saison estivale.

425062018 - Contrat de distribution du gaz propane par ANTARGAZ FINAGAZ - Tracé définitif du réseau

Mr le Maire rappelle que lors de la présentation du tracé du réseau gaz par Mme NOROY, le 14 mai 2018, le Conseil avait demandé que l'avenue du 8 Mai soit incluse dans le tracé afin qu'il n'y ait qu'un seul réseau et un seul lieu de stockage et que les administrés de cette voie puissent s'ils le souhaitent se raccorder au réseau gaz.

FINAGAZ propose un nouveau réseau en tenant compte de ces remarques.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec Mr le Directeur de l'EHPAD les Mille Sources en vue d'acquérir une portion de la parcelle AM 53 pour y implanter la cuve de stockage de gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- approuve le tracé du réseau d'alimentation en gaz et le lieu de stockage
- autorise Mr le Maire à poursuivre les échanges avec l'EHPAD les Mille sources en vue de l'acquisition par la commune de TREIGNAC d'une portion de la parcelle AM 53 pour y implanter une cuve de gaz alimentant le réseau communal.
- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant aux points ci-dessus approuvés.

525062018 - Demandes de la SCI PAUMARAND

Mr le Maire présente les demandes écrites formulées par la SCI PAUMARAND.

Mr SOL, représentant de la SCI sollicite :

- par un courrier en date du 25 mai 2018 l'installation d'un éclairage public sur la voie communale 5 de Boisse à l'embranchement avec le chemin menant à leur propriété.
- par un courrier en date du 25 mai 2018 l'échange d'une portion de la voie communale 5 de Boisse desservant leur parcelle ainsi que celle de Mr BISSAUD avec un talus lui appartenant sur la parcelle D827

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (0 pour – 11 contre – 0 abstention) :

- de ne pas donner suite à la demande d'échange d'une portion de la voie communale 5 de « Boisse » avec la SCI PAUMARAND car cette voie dessert également le terrain appartenant à Mr BISSAUD et l'échange proposé ne présente pas d'intérêt pour la commune.
- de ne pas donner suite à la demande d'éclairage public sur la VC 5 de « Boisse » car la multiplication des points lumineux en campagne n'entre pas dans la démarche communale d'économie d'énergie.

625062018 –Modification de la régie Cantine et de la régie ALSH - Garderie pour encaisser par prélèvement automatique

Vu la gestion de l'A.L.S.H. et de la garderie par la commune de Treignac à compter du 1^{er} janvier 2014

Vu l'acte instituant la régie de recette de la Caisse des Ecoles pour la cantine en date du 1^{er} août 1973

Vu la délibération de création d'une régie pour la gestion de l'ALSH et de la garderie en date du 18 décembre 2013

Vu l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales relatif aux régies communales

Afin de faciliter les paiements des prestations de la garderie – ALSH et cantine par les usagers, il est proposé que les recettes puissent être encaissées en plus des chèques et espèces par prélèvement automatique. La régie de recette de la garderie -ALSH et la régie de recette de la cantine devront être modifiées pour inclure ce type d'encaissement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de modifier l'article relatif au type d'encaissement de la régie de recettes de la cantine de la commune de Treignac à compter du 25 juin 2018, comme suit : Les modes de recouvrement seront les suivants : 1° : espèces - 2° : chèque ; 3° encaissement par prélèvement automatique et sont perçues contre remise à l'utilisateur **d'une quittance ou justificatif d'encaissement**
- décide de modifier l'article relatif au type d'encaissement de la régie de recettes de garderie et d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune de Treignac à compter du 25 juin 2018, comme suit : Les modes de recouvrement seront les suivants : 1° : espèces - 2° : chèque ; 3° encaissement par prélèvement automatique et sont perçues contre remise à l'utilisateur **d'une quittance ou justificatif d'encaissement**
- autorise Mr le Maire à signer les documents modifiant ces régies .

725062018 - Aménagement des sites de départ des Rivières et d'arrivée Chingeat pour les Championnats de Canoë kayak de TREIGNAC 2018-2020 - Plan de financement

Mr le Maire présente le projet d'aménagement des sites de départ des « Rivières » et d'arrivée de « Chingeat » pour les Championnats de Canoë kayak de TREIGNAC 2018-2020.

Les travaux prévus visent à remettre en état, à améliorer et à sécuriser l'accès aux plateformes de départ et d'arrivée par un aménagement complet de ces sites tout en veillant à respecter l'intégration paysagère et environnementale du projet.

L'investissement global est estimé à ce jour à 328 058 € HT (393 669.60€ TTC) réparti sur deux tranches de travaux :

2018 - Tranche 1 - Aménagement de la plateforme du site de départ des « Rivières » - Remplacement des chalets existants par des structures démontables – Frais d'AMO : 170 675 € HT (204 810€ TTC)

2019 – Tranche 2 – Fin de l'aménagement de la plateforme et travaux d'accès au site de départ des « Rivières » - Aménagement et travaux d'accès sur l'Aire d'arrivée à « Chingeat – Achat d'un pack de chronométrage : 157 383€ HT (188 859.60€ TTC)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|----------|
| • Autofinancement | 65 611€ |
| • Conseil Départemental | 37 550€ |
| • Conseil Régional | 37 550€ |
| • DSIL enveloppe départementale | 69 000€ |
| • DSIL Contrat de Ruralité | 52 735 € |
| • Enveloppe équipements structurants du Ministère des Sports | 65 612€ |

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et son plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser des travaux d'aménagement des sites de départ des « Rivières » et d'arrivée de « Chingeat » pour les Championnats de Canoë kayak de TREIGNAC 2018-2020 pour un montant global d'investissement estimé à ce jour à 328 058 € HT (393 669.60€ TTC)
- **Sollicite** des aides auprès de divers partenaires comme mentionné sur le plan de financement
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Autofinancement	65 611€
Conseil Départemental	37 550€
Conseil Régional	37 550€
DSIL enveloppe départementale	69 000€
DSIL Contrat de Ruralité	52 735 €
Equipements structurants du Ministère des Sports	65 612€
- **Fixe** l'échéancier des travaux comme suit :

2018 - Tranche 1 - Aménagement de la plateforme du site de départ des « Rivières » - Remplacement des chalets existants par des structures démontables – Frais d'AMO : 170 675 € HT (204 810€ TTC)

2019 – Tranche 2 – Fin de l'aménagement de la plateforme et travaux d'accès au site de départ des « Rivières » - Aménagement et travaux d'accès sur l'Aire d'arrivée à « Chingeat – Achat d'un pack de chronométrage : 157 383€ HT (188 859.60€ TTC)
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, consultation des entreprises, négociation et signature des contrats d'emprunts....)

825062018 Demande d'aide pour formation BAFA

M. le Maire présente la demande d'aide de 250 € pour financer sa formation BAFA par Jean Pascal VERGONZANNE actuellement demandeur d'emploi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas donner d'aide financière à la formation BAFA de Mr VERGONZANNE.

925062018 - Rétrocession gratuite de terrain longeant le Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la cession de terrains situés à la Bagatelle, à la société CENDORIAN, et de la mise à jour du cadastre enregistrant le tracé du boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, le Conseil départemental propose de rétrocéder gratuitement les parcelles longeant ce boulevard (côté droit de la voie en descendant correspondant à une partie des parcelles AI 131 – 128 – 59 qui doivent être cadastrées) à la commune de TREIGNAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de rétrocession à la commune de TREIGNAC par le Conseil Départemental de la Corrèze, des terrains longeant le boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny (côté droit de la voie en descendant correspondant à une partie des parcelles AI 131 – 128 – 59 qui doivent être cadastrées),
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces pour permettre la réalisation de cette rétrocession.

1025062018 : Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens et le numérique avec le programme "*Corrèze 100% fibre 2021*" donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015-2017, 38,3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'État, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

M. le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département,
- autorise le Maire à signer ce Contrat.

1125062018 - Adhésion à la plateforme dématérialisée des marchés publics

Mr le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, les acheteurs publics auront deux obligations pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros HT :

D'une part, toute communication et tous échanges d'informations devront être effectués par voie électronique et les candidatures et les offres devront obligatoirement être réceptionnées par cette voie.

D'autre part, l'acheteur public devra publier sur un profil acheteur les données essentielles des marchés publics.

Ces obligations impliquent une généralisation du recours à une plateforme de dématérialisation (profil acheteur) pour tous les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 euros HT

M. le Maire présente la proposition d'adhésion à la plateforme dématérialisée des marchés publics présentée par le Conseil Départemental de la Corrèze.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme dématérialisée des marchés publics du Département
- approuve la Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du Département,
- autorise le Maire à signer cette convention.

1225062018 - Négociation pour achat des bâtiments situés 15 – 17 avenue Léon Vacher (AL 94 et 95)

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec la société POLYGONE, Entreprise Sociale de l'Habitat spécialisée dans la construction et la gestion de logements familiaux et de logements foyers (principalement à destination des personnes âgées) afin d'étudier un projet d'aménagement de bâtiments situés 15-17 avenue Léon Vacher.

Ces bâtiments appartiennent au consorts JEAMMOT. Il appartient à la commune de négocier pour acquérir ce bâtiment situé dans le centre de TREIGNAC pour y créer éventuellement, avec la société POLYGONE, 4 logements à destination des personnes âgées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à négocier l'acquisition des bâtiments situés 15-17 avenue Léon Vacher avec les consorts JEAMMOT.

1325062018 - Subvention complémentaire pour l'association Treignac Clochers Tors

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de verser une aide complémentaire à l'association Treignac Clochers Tors de 850€ pour permettre le règlement de factures liées à l'organisation de l'Assemblée Générale des Clochers Tors d'Europe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser une subvention complémentaire de 850 € à l'association Treignac Clochers Tors.

Jean Louis LAGEDAMON indique qu'il ne voit pas mentionné le clocher tors sur le plan de la ville.

Mr le Maire informe l'assemblée que :

- *du matériel a été acheté auprès de la société ALTRAD MEFRAN :*
 - *1 tente de réception 5x12 mètres au prix de 3 600€ HT qui sera facturée en 2019*
 - *1 jeu de plage toupie coccinelle au prix de 790 € HT*
 - *15 grilles d'exposition avec pieds et clip au prix de 795 € HT*
- *les travaux de mise aux normes de l'étang du portail ont été stoppés en raison des intempéries du printemps.*
- *une réunion de travail sur les propositions de zonage du PLU aura lieu le 28 juin à la salle Paul Pouloux.*

Sylvie SAVIGNAC informe l'assemblée

- *de l'installation de la boîte à livre sous la halle (libre accès à des ouvrages qui peuvent être empruntés) et*
- *d'une séance ciné club organisée par la commission culture de la CDC (projection de « Charlie et la Chocolaterie » le 18/08 à 20h30 salle Paul Pouloux)*
- *du lancement d'un vide dressing éphémère à partir du 13/07 Rue Eugène Daubech (les bénéficiaires viendront alimenter la souscription pour les travaux de déshumidification de la Chapelle des pénitents)*

Mr le Maire lève la séance à 21h00.